

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

26x25

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT ET DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°64x20 en date du 4 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre de postes d'adjoints au Maire,
Vu la délibération n°163x24 en date du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Municipal a réduit le nombre d'adjoints à 9, suite à la démission de Madame Monique SLISSA,
Vu l'arrêté n°**AG09X2025** du 19 février 2025 portant retrait de la délégation de fonction et de signature à M. **MUSSO Jean-Philippe**, 6ème adjoint au Maire,
Vu la délibération de la présente séance relative à la cessation de fonction en tant qu'adjoint au Maire de Monsieur Jean-Philippe MUSSO,

Considérant que lorsque le Conseil Municipal n'a pas maintenu un adjoint dans ses fonctions, l'assemblée doit soit élire un nouvel adjoint soit se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint devenu vacant,

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint, de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8, et que les adjoints des rangs inférieurs soient promus d'un rang au tableau des adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de neuf à huit,
- PROMEUT au rang supérieur les adjoints suivant le rang du poste supprimé,
- DIT que le tableau du Conseil Municipal, sera modifié en ce sens.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 21 - M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote
CONTRE : 10 M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX – INAUDI – MUSSO – VEGA -
REAU
ABSTENTION : 1 - M. LONG

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL